



**LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE VILLAGE**  
**5 avenue Romain Rolland**  
**38400 Saint-Martin-d'Hères**

**Aux membres de l'association**

Saint-Martin-d'Hères, le 18 septembre 2017

Convocation par lettre simple, télécopie ou courriel

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer qu'en application de l'article 20 de ses statuts, l'association MJC Village se réunira en Assemblée générale extraordinaire :

Le lundi 2 octobre 2017 à 19 heures,  
A la maison de quartier Romain Rolland  
5 avenue Romain Rolland – 38400 Saint-Martin-d'Hères

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du projet de traité de fusion-absorption de l'association MJC Village par l'association MJC Pont du Sonnant,
- Approbation du projet de modifications statutaires de l'association MJC Pont du Sonnant, tel que ce projet a été établi pour répondre aux attentes des deux associations,
- Approbation de la dissolution sans liquidation de l'association MJC Village,
- Mandat à la Présidente pour la signature du traité de fusion et la réalisation des formalités déclaratives.

Afin de vous permettre de vous prononcer en parfaite connaissance de cause, nous vous précisons que les documents suivants sont mis à votre disposition au siège social de l'association :

- le projet de traité de fusion,
- la liste des membres du Conseil d'administration de chaque association participante,

- un extrait des délibérations des Conseils d'administration arrêtant le projet de fusion,
- pour les trois derniers exercices :
  - o les comptes annuels,
  - o le budget de l'exercice courant,
  - o les dates auxquelles ont été arrêtés les comptes des associations participantes utilisés pour établir les conditions de l'opération,
- Ainsi que le projet de modifications statutaires de la MJC Pont du Sonnant.

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par tout autre membre de votre choix en vertu d'un mandat écrit que vous trouverez ci-joint. Chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un mandat de représentation

Les décisions de l'Assemblée générale statuant sur la dissolution seront alors prises à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Comptant sur votre présence, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

**Pour le Conseil d'administration**  
**La Présidente**  
**Madame Anne Yvonne BOUGUENEC**

✂-----

### POUVOIR

Je soussigné(e) (*nom, prénom*) : ... ..

*Le cas échéant : représentant* ... .. (*nom de la personne morale*)

demeurant (*adresse*), ... ..

donne pouvoir à (*nom, prénom*) ... ..

demeurant ... ..

pour me représenter à l'assemblée générale extraordinaire de l'association MJC Village qui se tiendra le 2 octobre 2017 à 19 heures à la maison de quartier Romain Rolland, en prenant part aux délibérations et aux votes prévus à l'ordre du jour.

Signature